

Éditorial

« A force de ne pas les juger (les profs) ça fait 15 ans qu'on flingue 20% d'une génération. C'est criminel ! » Au petit jeu de la phrase de rentrée qui marque les esprits, Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, a indéniablement réussi à distancer ses collègues du gouvernement, en réussissant le tour de force à la fois d'insulter la Profession et de manipuler les clichés avec un certain talent. Drôle de façon de souhaiter une bonne rentrée aux enseignants, et qui illustre le peu d'estime du gouvernement pour les personnels de l'Éducation Nationale.

Loin de ces paroles provocantes et méprisantes, les personnels de l'Éducation Nationale ont fait leur rentrée, avec l'engagement indéfectible pour le Service Public d'Éducation qui est le leur : faire réussir les élèves, transmettre des connaissances émancipatrices, et former des citoyens éclairés, autant de principes défendus avec force par le SNES-FSU. Pourtant, les conditions de rentrée n'ont pas toujours été à la hauteur de ces impératifs éducatifs : classes surchargées, vies scolaires sous pression, recalés de Parcoursup ou du bac... la responsabilité en incombe au Ministère et à ses représentants dans les académies et les départements. En effet, les mesures à la fois idéologiques et budgétaires viennent dégrader les conditions de travail et d'enseignement.

Le SNES-FSU a agi à tous les niveaux en cette rentrée : campagne sur les effectifs au niveau national, soutien académique et départemental aux luttes engagées par les collègues. Fidèle à ses principes, le SNES-FSU sera aux côtés de la Profession tout au long de l'année, à l'opposé du comportement de certaines organisations syndicales qui se rappellent au bon souvenir de la Profession seulement à l'approche des élections professionnelles. De nombreux dossiers nous attendent : lycée, Éducation Prioritaire, nouveaux programmes, Fonction Publique, retraites. Toutes ces mesures sont cohérentes : elles dessinent les contours d'une Éducation Nationale au rabais et d'une Fonction Publique dénaturée. L'annonce de 2600 suppressions de postes pour la prochaine rentrée dans le 2nd degré vient confirmer, pour qui en doutait encore, que l'école de la confiance n'est qu'un concept creux.

Ni défenseur du statu-quo ou d'un hypothétique retour à un passé mythifié, ni accompagnateur zélé des réformes, **le SNES-FSU a un projet et trace des perspectives pour et avec la Profession. Il mène ainsi campagne dès maintenant sur les questions éducatives et Fonction Publique : rendez-vous du mardi 9 octobre avec le privé, pour défendre notre modèle social, grève dans l'éducation dans les prochains jours pour dire non aux suppressions de postes.**

S'informer, agir, proposer, lutter : le SNES-FSU sera au rendez-vous de cette année déterminante pour nos professions.

Sophie Vénéitay, Pascale Boutet, Marie Chardonnet et Maud Ruelle-Personnaz
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles
Antoine Tardy, secrétaire général adjoint du SNES-FSU Versailles

Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 et 3 : Les fausses notes de la rentrée 2018
- p. 4 et 5 : Actualités de l'éducation et de la fonction publique
- p. 6-7 : Nouvelles carrières
- p. 8 : Elections professionnelles

+ encart spécial stages syndicaux (4 pages)



Septembre 2018 : rentrée des militants de la section académique

Les fausses notes

78 - Rentrée explosive dans les lycées Versailles

Alors que les effectifs explosent partout, **les lycées versaillais vivent une rentrée particulièrement tendue**. Aux lycées Marie Curie et Hoche, on atteint 36, voire 37 élèves en Seconde, en 1^{ère} et Terminale ES, 35 en série STMG, 32 élèves en TST2S ; il est impossible d'accueillir tous les élèves en salle de TP ou dans des salles prévues pour 35 élèves maximum. Aux lycées la Bruyère et Marie Curie, les emplois du temps sont inapplicables : élèves ayant deux cours en même temps, salles attribuées plusieurs fois sur le même créneau, élèves n'ayant pu être inscrits dans l'enseignement de spécialité de leur choix... Au lycée La Bruyère, la désorganisation est telle que les cours ne peuvent se dérouler normalement depuis la rentrée. Devant l'ampleur du désastre, les enseignants ont déposé un préavis de grève reconductible pour le 17 septembre.

Au-delà de dysfonctionnements locaux, les causes de cette situation résident dans une capacité d'accueil des locaux insuffisante, des alignements de cours (AP, groupes de langues...) faisant peser de lourdes contraintes sur les emplois du temps, et la mise en concurrence des établissements qui conduit à une explosion des lycées jugés plus attractifs au détriment des autres. Ainsi au lycée Jules Ferry, une classe de seconde a été supprimée pendant l'été alors que deux classes s'ouvraient à La Bruyère et que la pression était mise sur Marie Curie, le DASEN cédant aux sirènes de la concurrence au lieu de faire respecter les règles d'affectation sur ce secteur.

Ces deux tendances pourraient être aggravées par la réforme Blanquer qui accentuera la perte d'attractivité des établissements qui ne pourront offrir qu'un nombre restreint d'enseignements de spécialité et/ou d'options, et par les suppressions d'emplois annoncées.

Les sections SNES-FSU des lycées versaillais, avec la section départementale, interpellent la DSDEN sur ces conditions de rentrée dégradées.

Laure Geneste et Delphine Romagny

91 - Le Conseil départemental veut privatiser l'entretien des collèges !

Les équipes d'agents d'entretien sont incomplètes car les recrutements sont insuffisants, et les agents en arrêt maladie ne sont pas remplacés. Cela entraîne une dégradation de leurs conditions de travail et affecte le fonctionnement des collèges. Prétendant ainsi casser ce cercle vicieux et surmonter cette situation alarmante, le Conseil départemental a décidé d'expérimenter **l'externalisation des agents d'entretien** dans sept établissements.

=> **Le SNES-FSU 91 dénonce cette pseudo-solution. La privatisation ne résoudra rien et va davantage précariser les personnels. Le Conseil Départemental doit prendre ses responsabilités : recruter à la hauteur des besoins et améliorer les conditions de travail.**



Par ailleurs, sans concertation, le Conseil départemental impose **la mutualisation des Ouvriers Professionnels (OP)** ; ils seraient ainsi obligés de travailler dans deux collèges ou de rejoindre des brigades spécialisées. L'absence des OP une partie de la semaine ne peut qu'être préjudiciable aux établissements et **cette flexibilité de leur travail est inacceptable.**

Initiée en juin 2018, cette mutualisation devrait être effective début 2019. **Le SNES-FSU 91 est intervenu également à ce sujet en CDEN et a diffusé dans les établissements un exemple de motion qui a été votée dans les Conseils d'Administration** (parfois même à l'unanimité, administration comprise).

Semya Watbled et Patrice Allio

92 - Une rentrée marquée par la généralisation des sureffectifs en collège

La tendance des années précédentes dans les établissements des Hauts de Seine, se confirme et s'amplifie. **Les classes surchargées deviennent la norme et les effectifs explosent dans les collèges**. Nous avons, dès le mois de janvier, alerté la direction académique sur les conséquences de la faiblesse de l'augmentation de la dotation départementale qui ne permet pas d'absorber la forte croissance démographique en collège. Pour rappel, il était prévu une augmentation de 2,6 % des effectifs en collège alors que la dotation départementale ne progresse que de 1,5 %. Par conséquent, les classes sont pleines. Les divisions de 30 élèves deviennent la norme. Dans certains collèges, comme à Sceaux, Asnières ou Issy-les-Moulineaux, plusieurs classes accueillent entre 31 et 32 élèves, y compris en sixième. Au collège Verhaeren de Saint Cloud, des professeurs de langues doivent enseigner face à des groupes de 31 élèves.

Cette situation est inacceptable car elle entrave la réussite de tous les élèves. De plus, les salles de classe ne sont pas adaptées à un si grand nombre d'élèves, comme le relèvent de nombreux collèges. Encore une fois, on constate les conséquences du calcul technocratique des DHG, sur la base de 30 élèves par classe.

Dans les collèges les plus fragiles, cette tendance se confirme aussi avec des classes qui dépassent les 28 élèves. Les collègues du collège Gay-Lussac de Colombes ont mené des actions et ont été reçus en audience à la DSDEN pour protester contre des classes de 5^{ème} à 30. En effet, dans ces collèges, les moyens ne permettent pas de garantir des effectifs réduits dans toutes les divisions.

Geneviève Royer et Julien Beauissier

95 - Une rentrée loin d'être sereine !

Depuis plusieurs années, les rentrées se suivent et se ressemblent ! La rentrée 2018, bien que jugée « professionnellement satisfaisante » par M. Cosnard, LA-DASEN du 95, ne dérogera pas à la règle. De nombreux établissements ont rencontré des difficultés ou des dysfonctionnements en cette rentrée.

Classes surchargées

= qualité d'enseignement dégradée

Dès juin 2018, l'équipe éducative de ce collège d'Argenteuil a alerté la DSDEN sur le manque criant en moyens de vie scolaire dans cet établissement classé REP. La DSDEN s'était alors engagée à attribuer des moyens supplémentaires. Douche froide à la rentrée : les personnels découvrent que ces moyens n'ont pas été attribués ! L'équipe pédagogique se met alors en grève. En effet, le collège est surpeuplé (620 élèves pour 550 places) et les moyens humains et matériels pour garantir la sécurité et la réussite des élèves sont très insuffisants (revendication d'un poste de CPE en plus).

Le SNES-FSU a soutenu et relayé cette mobilisation exemplaire : il a accompagné les collègues dans toutes leurs actions, notamment des audiences à la DSDEN, au Conseil Départemental et au Ministère. Si la vie scolaire est finalement renforcée de manière provisoire et au prix d'un bricolage acrobatique, les collègues ont déjà pris rendez-vous pour les opérations de préparation de rentrée : ils continueront de faire entendre leurs revendications pour un service public de qualité.

François Martin et Christophe Lucas



Collège J.-J. Rousseau d'Argenteuil : en grève dès la pré-rentrée !

de la rentrée 2018

CRISE DU RECRUTEMENT : NON À LA PRÉCARISATION ! CONDITIONS DE TRAVAIL CORRECTES EXIGÉES !

600 postes vacants à l'issue du mouvement intra et près de 3000 contractuels employés fin août (pour seulement 1900 TZR) dans les disciplines générales et technologiques et en éducation : la crise de recrutement poursuit ses ravages dans l'académie de Versailles.

Avec des effectifs élèves en hausse, notamment en collège, le mot d'ordre du rectorat est clair : assurer, coûte que coûte, la présence de personnels face aux classes.

Tous les moyens sont bons pour colmater les brèches : arrangements « en interne », heures non pourvues confiées à des collègues d'une autre discipline, pressions pour imposer plusieurs HSA, affectations acrobatiques, sans prise en compte des situations particulières. Le niveau attendu des non-titulaires est revu à la baisse : un bac +3 reste officiellement exigé sur le site de l'académie pour l'enseignement général et technologique, mais sur le site pôle emploi, un BTS peut désormais suffire ; ce sont autant d'économies faites sur les rémunérations ! La crise de recrutement gagne les vies scolaires où, pour pallier le manque de personnels, on tente d'imposer aux AED un temps de travail hebdomadaire intenable de 42 h !

Il est intolérable que les personnels paient la crise de recrutement, due précisément à l'absence de revalorisation des salaires et à la dégradation des conditions d'exercice. Les élèves n'ont pas non plus à pâtir de l'irresponsabilité dont ont fait preuve les gouvernements successifs, en feignant d'ignorer la hausse démographique.



À l'opposé des remèdes à courte vue, le SNES-FSU est porteur de propositions d'avenir, qui passent, entre autres, par des pré-recrutements permettant à des élèves-professeurs de se consacrer pleinement à leurs études en leur garantissant salaire et cotisations retraite.

Pour recruter des professeurs qualifiés
Augmentez les salaires !

salairecorrectexige.fr



Le SNES, pour agir ensemble



Maud Ruelle-Personnaz et François Beral

PAS DE BAC, PAS DE RENTRÉE !

L'école de la confiance, tant vantée dans les discours officiels, est celle qui claque la porte au nez des doublants de terminale. Cette année encore, de nombreux élèves ont vu la rentrée se faire sans eux. Plusieurs dizaines d'élèves étaient encore sans lycée au 10 septembre. En 2018, suite aux interventions du SNES-FSU, le Rectorat s'était alors engagé à mieux anticiper les flux d'élèves. Mais le compte n'y est pas !

Les structures sont toujours calculées au plus juste : les lycées n'ont pas ou peu de places prévues pour accueillir les doublants, l'objectif à peine caché étant de faire des économies.

Après un été fait de doute et d'attente interminable où certains ont abandonné l'espoir de refaire une année ou se sont tournés vers le privé, les DSDEN ont fini par créer des classes de doublants, ou des modules de préparation à certaines épreuves, quelques semaines après la rentrée. Ces dispositifs sont créés à la va-vite, sans aucune considération pour les personnels (des HSE sont proposées, alors qu'il s'agit de prendre une classe en plus !) ou les élèves qui se voient affectés dans des lycées lointains (3h de transport aller-retour par exemple) au mépris des dispositions réglementaires qui prévoient pourtant le droit des élèves à redoubler dans leur lycée d'origine.

Si le message médiatique est celui de l'école de la confiance, bon nombre d'élèves garderont en mémoire le souvenir d'une institution qui a préféré compter ses heures plutôt que de leur permettre de refaire une année dans de bonnes conditions.

Marie Chardonnet



3200 ÉLÈVES EN PLUS, 2600 POSTES EN MOINS !



L'annonce est brutale et devient une marque de fabrique de ce gouvernement : J.-M. Blanquer a confirmé que l'Éducation Nationale n'échapperait pas à la purge annoncée dans les effectifs de la Fonction Publique. S'inscrivant dans la droite lignée des mesures sarkozystes, il annonce la suppression de 2600 postes dans le Second degré à la prochaine rentrée.

Les collèges sont confrontés à une hausse des effectifs, qui va se poursuivre puisque les cohortes nées après 2006 (près de 800000 naissances par an, soit autant que lors du baby-boom des années 2000) arrivent au collège. À la rentrée 2021, les collèges compteront 110 000 élèves de plus qu'à la rentrée 2017.

Quant au lycée, c'est la réforme du lycée qui est censée être l'outil servant à supprimer des postes (voir page suivante).

Les conséquences sont prévisibles : dégradation des conditions de travail, augmentation des effectifs dans les classes, alors qu'elles sont déjà pleines à craquer !

→ Collèges, lycées, nous sommes tous concernés, la mobilisation s'impose ! Plus d'informations sur notre site versailles.snes.edu

Sophie Vénétitay

Actualité de l'éducation

PARCOURSUP : LE COMPTE N'EST PAS BON !

Plus de 45 000 lycéens qui sortent de la catégorie « en attente d'une proposition » au cœur de l'été : est-ce le signe d'une efficacité redoutable de Parcoursup ? Il s'agit plutôt du résultat d'une redéfinition des catégories statistiques que n'auraient pas reniée les amateurs d'analyse des chiffres du chômage. Ainsi, depuis le 22 juillet, les élèves en attente de proposition, mais n'ayant sollicité aucune aide, sont considérés comme étant satisfaits par Parcoursup ! **Ce tour de passe-passe, qui a fait passer en une nuit le nombre d'élèves en attente de 60 054 à 14 670, ressemble fort à une tentative à peine voilée de masquer le fiasco Parcoursup.**

En réalité, le bilan estival est édifiant : diminution du taux d'accès au supérieur, classes post-bac (BTS, CPGE, mais aussi certaines licences), qui ne se remplissent pas, formations privées qui, elles, font le plein...

Après de multiples demandes du SNES-FSU, **le Recteur a fini par communiquer un bilan provisoire : il est désastreux !** Par exemple, 2500 élèves sont sortis de Parcoursup pour n'avoir pas répondu dans les 48h cet été (*bilan détaillé sur notre site*).



Parcoursup n'est pas un outil qui permet de dépasser les limites d'APB, notamment le tirage au sort (dénoncé par le SNES-FSU), mais un moyen de trier les élèves et de gérer les flux, dans un contexte de hausse démographique. Le gouvernement a fait le choix de ne pas investir à la hauteur des besoins dans l'enseignement supérieur, ce qui lui permet à la fois de ne répondre ni défi démographique, ni à l'impératif de démocratisation des études.

Ne nous trompons pas : les responsables de ce fiasco ne sont pas les élèves qui ont, de manière très rationnelle, attendu pour accepter une proposition. Ce ne sont pas non plus les Psy-ÉN ou les professeurs principaux qui ont dû, sur le terrain, assumer une lourde charge de travail. La responsabilité est gouvernementale.

Le SNES-FSU portera ses exigences : bilan sincère de la procédure, arrêt de la sélection à l'entrée des filières non sélectives, suppression de la fiche avenir, retour de la hiérarchie des vœux.

Sophie Vénétiay

RÉFORME DU LYCÉE : LES MASQUES TOMBENT !

La note de service confirme toutes les analyses portées par le SNES-FSU depuis plusieurs mois. **Le lycée Blanquer, auto-proclamé lycée des possibles, sera celui d'une réduction de l'offre de formation.** Sur le papier, douze enseignements de spécialité, dont les combinaisons sont censées remplacer les filières. En réalité, seuls sept enseignements de spécialité (histoire-géographie, littérature et philosophie ; langues et LCE ; mathématiques ; physique-chimie ; SVT ; SES) devront être accessibles, non pas dans un lycée, mais dans un périmètre « raisonnable ». Cet objectif sera atteint par **la mise en réseau des établissements.**

Nul besoin d'être expert en art divinatoire pour dessiner les contours du lycée Blanquer : un nombre réduit d'enseignements de spécialité, d'autres voués à la disparition (arts, lettres classiques, SI). Cette réforme sera donc une redoutable machine à supprimer des postes. L'Éducation Nationale ne sera pas épargnée par la purge programmée par le gouvernement. Dès le printemps dernier, le SNES-FSU Versailles a développé un outil permettant d'estimer les baisses de DGH du lycée Blanquer : **ce sont près de 8 à 10% des DGH qui pourraient, à terme, disparaître.**



Le Ministère avance au pas de charge. **La carte des enseignements de spécialité par établissement sera arrêtée au niveau académique fin décembre.** Début 2019, les lycées devront choisir les triplettes qui seront proposées aux élèves. **Dans l'immédiat, le SNES-FSU appelle à multiplier les heures d'informations syndicales, à demander des demi-journées banalisées et à investir les réunions initiées par l'administration. Dans l'académie, le SNES-FSU demandera un groupe de travail sur la carte des formations afin d'y porter son analyse et les revendications des personnels.** Après avoir soutenu cette réforme, certaines organisations syndicales (SNALC, SGEN-CFDT) feignent de découvrir, de manière très opportuniste à quelques mois des élections professionnelles, les dégâts programmés de cette réforme. Le SNES-FSU fidèle à sa ligne de conduite continuera de porter avec constance et détermination la parole de la Profession.

Marie-Pierre Carlotti et Matthieu Bierce

COLLÈGE

NOUVEAUX PROGRAMMES POUR LA RENTRÉE 2018 !

Pour cette rentrée 2018 le Ministère a publié au BO de fin juillet de nouveaux programmes de mathématiques, français et EMC. Cette pratique n'est pas acceptable et souligne le peu de considération qu'a le Ministère pour les enseignants et pour la cohérence de nos enseignements.

Selon le Ministère, il s'agit simplement d'aménagements ou de réécritures. Mais la lecture des textes souligne des modifications importantes qui posent problème, notamment dans les programmes d'EMC où l'esprit critique est évincé.

De plus, une note de service devait être écrite pendant l'été pour y ajouter des repères annuels : elle n'est toujours pas parue alors que la rentrée est bien avancée...

Pour le SNES-FSU c'est un manque de respect pour le travail des enseignants. Cette publication pendant l'été, sans aucune concertation n'est pas acceptable. Si repères annuels il y a, ce que demande le SNES-FSU depuis 2016, ils doivent figurer dans les programmes eux-mêmes et être construits avec la Profession.

Le SNES-FSU avait demandé que ces nouveaux programmes et les repères annuels soient applicables pour la rentrée 2019. Le Ministre a préféré ignorer cette demande légitime, mépris affiché pour le travail des enseignants..

Antoine Tardy

et de la Fonction Publique

FONCTION PUBLIQUE : REFUSER LES RÉGRESSIONS, IMPOSER DE L'AMBITION !

L'un des feuillets de l'été, certes moins médiatisé que d'autres, a pourtant connu bien des rebondissements. La publication du rapport CAP2022 a été repoussée, annulée, discutée, avant qu'une organisation syndicale ne finisse par publier ledit rapport. La mission CAP2022 a été confiée à un aréopage d'experts auto-proclamés de la Fonction Publique (économistes, chefs d'entreprise), chargés de faire des propositions de réformes avec un objectif : permettre la suppression de 120 000 postes de Fonctionnaires. Le mot démantèlement semble donc plus adapté. En effet, le rapport multiplie les propositions qui ont pourtant fait la preuve de leur inefficacité : suppressions de postes, pour les enseignants, annualisation des services, 2 HSA obligatoires, bivalence...

Le statut des Fonctionnaires est toujours dans le viseur du gouvernement. Le statut assure des droits individuels et collectifs aux agents, les mettant à l'abri de toute pression du pouvoir politique, élément indispensable pour servir l'intérêt général. Le remettre en cause, c'est donc vouloir assujettir les Fonctionnaires au pouvoir politique... Dans un aveu éclairant, O. Dussopt affirme ne pas vouloir faire « comme à la SNCF », avec « l'extinction du statut », mais entend procéder par des dérogations au statut général de la Fonction Publique, ce qui confirme que ce contournement du statut consiste bien à le dénaturer et à l'affaiblir.

Enfin sur les retraites, le Gouvernement entend s'inspirer des

modèles dits de comptes notionnels ou de retraites à points, rompant avec les principes actuels de solidarité. Cela aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Chaque individu étant responsable de sa propre retraite, il n'y aurait plus d'obligation en matière de taux de remplacement (pourcentage de l'ancien revenu que l'on perçoit à la retraite).



Toutes ces mesures forment un ensemble d'une redoutable cohérence : il s'agit bien d'affaiblir et de démanteler la Fonction Publique. La FSU entend bien porter haut et fort la parole des personnels et leurs revendications pour améliorer la situation des Fonctionnaires. Le SNES portera, au sein de la FSU, la nécessité de construire une action Fonction Publique en décembre ou en janvier intégrant la question des retraites.

Jean-François Gay



PUNIS D'ÊTRE MALADES ! LA FSU RÉCLAME LA SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE !

Rétabli par le Gouvernement en 2017, le jour de carence est une mesure injuste car cela revient à diminuer le salaire des Fonctionnaires en arrêt maladie. De plus, elle est inefficace pour lutter contre l'absentéisme (dans le cadre de conditions de travail dégradées) puisque les études montrent que cette disposition entraîne une augmentation de la durée des arrêts maladie.

54H D'ORIENTATION, LE GRAND BLUFF !



Quelques lignes dans le dossier de presse ministériel, des recommandations appuyées par les autorités académiques et voilà les 54h d'orientation censées entrer en vigueur à la rentrée 2019 qui deviennent une réalité pour bon nombre de chefs d'établissement qui ont annoncé la mise en place de cette mesure pour cette année en 2^{nde}.

Quelques rappels s'imposent : **l'AP est toujours régi par les textes de 2010 qui prévoient 72h annuelles d'AP, soit 2h par division et par classe. Pour septembre 2019, la réforme Blanquer prévoit la disparition de l'AP** dont l'existence n'est plus assurée nationalement mais renvoyée vers la marge locale. Quant aux **54h d'orientation**, elles sont un moyen de faire endosser aux professeurs, notamment aux professeurs principaux, les missions d'orientation dévolues aux Psy-EN. Elles sont aussi un cadeau aux Régions et au privé dont les interventions dans ce cadre sont vivement recommandées par le Ministère, au risque de dénaturer complètement l'exercice de l'aide à l'orientation.

Cécile Chérouvrier

LES « RÉFUGIÉS DU BREXIT », GRANDE CAUSE ACADÉMIQUE

L'académie de Versailles peut bien s'enorgueillir d'accueillir des réfugiés, l'enthousiasme ne dure pas longtemps : d'une part car les moyens dévolus aux UPE2A sont loin d'être à la hauteur des enjeux de réussite scolaire et d'intégration des élèves allophones, d'autre part car c'est une catégorie bien particulière de réfugiés qui a les honneurs de l'académie en cette rentrée : **les « réfugiés du Brexit ».**

En étroite coopération avec la Région, l'académie de Versailles met les petits plats dans les grands, avec la création d'une école européenne à Courbevoie en 2019 pour accueillir notamment les enfants des personnels de l'agence bancaire européenne, qui va quitter Londres pour la région parisienne dans les prochaines semaines. En même temps, selon la formule consacrée, plusieurs centaines d'élèves du 92 n'ont pas pu faire leur rentrée, faute de places dans les lycées. De nombreux établissements de l'académie se sont aussi mobilisés pour obtenir les moyens nécessaires afin de diminuer les effectifs dans les classes ou renforcer les vies scolaires (*cf.* échos de la rentrée), comme un symbole du décalage entre les effets d'annonce institutionnels et la réalité sur le terrain. Les autorités académiques et rectorales compteraient-elles sur un effet de ruissellement de Courbevoie jusqu'à Argenteuil ? **Le SNES-FSU continuera à agir pour qu'un système éducatif de qualité ne soit pas réservé aux premiers de cordée.**

Marie-Pierre Carlotti

Tout savoir sur les

RENDEZ-VOUS DE CARRIERE : QUEL BILAN ?

On pouvait s'y attendre, la mise en place de ce nouveau mode d'évaluation a donné lieu à des dysfonctionnements. **Les difficultés n'ayant pas été anticipées, les premières CAP de contestation promettent d'être animées !** Certains personnels n'ont pas pu être évalués ; les grilles d'évaluation n'ont pas toujours été renseignées intégralement, il manque parfois l'évaluation de l'un des évaluateurs ; des obstacles techniques ont empêché la saisie d'observations. Au 15 septembre, alors que les collègues auraient déjà dû avoir pris connaissance de l'avis final du Recteur pour les certifiés et CPE ou du Ministre pour les agrégés (*À consolider, Satisfaisant, Très satisfaisant ou Excellent*) et pouvoir lancer une éventuelle procédure de contestation, certains recevaient seulement le compte-rendu d'évaluation, sur lequel ils doivent pouvoir porter des observations avant que le Recteur ou le Ministre n'arrête son avis. C'est dire le retard pris par le rectorat !

Malgré son impact limité sur l'avancement ou les promotions, le rendez-vous de carrière, annoncé bien en amont, est investi par chacun d'un fort poids symbolique, qui ne doit pas faire perdre de vue le véritable enjeu. Si la profession a pu espérer de nouveaux positionnements de la part des corps d'inspection, cette attente a été déçue ; la tentation reste forte, pour les évaluateurs, de stigmatiser certaines pratiques pour en imposer d'autres, notamment sur des points stratégiques comme l'évaluation des élèves. Les entretiens et l'évaluation des items ont ainsi parfois été l'occasion de règlements de comptes, aux effets parfois dévastateurs sur les collègues. **Outre l'examen de sa situation individuelle, il faut se saisir de la possibilité de contester l'évaluation dans la perspective de la défense collective de notre liberté pédagogique et de nos professions.**

VOTRE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE A EU LIEU EN 2017-2018 ? POURQUOI CONTESTER ?

Jusqu'à présent, les élus SNES-FSU agissaient en CAP sur les avis Recteur sans que les collègues aient contesté, en mettant en avant l'intérêt du plus grand nombre et l'équité de traitement. La possibilité désormais donnée aux collègues de formuler un recours peut paradoxalement diminuer le champ d'action des élus. **Pour que les CAP ne deviennent ni des chambres d'enregistrement ni de simples instances de recours, pour permettre que l'ensemble du tableau d'avancement soit examiné, il faut qu'un nombre significatif de collègues formule un recours sur l'évaluation finale.** A l'heure où le rôle des CAP est menacé, renforcer leur rôle est indispensable ! Pour communiquer toute information sur votre dossier aux commissaires paritaires ou pour les consulter sur l'opportunité d'un recours, **utilisez l'adresse carrieres@versailles.snes.edu.**

ÉVALUATION FINALE :

QUELS DÉLAIS POUR LES RECOURS ?

→ **Appel auprès du Recteur ou du Ministre** : dans les 30 jours suivant la notification de l'avis.

→ **Possibilité de réponse du recteur ou du Ministre** : dans les 30 jours suivant le recours.

→ **Saisine de la CAP** : dans les 30 jours suivant le refus ou dans les 60 jours suivant le premier recours en l'absence de réponse.



Votre rendez-vous de carrière approche ?
Le fonctionnement des nouvelles carrières vous laisse perplexe ?

Participez au stage académique « Comprendre les nouvelles carrières »
mercredi 21 novembre 2018 de 14h à 17h30
à la section académique à Arcueil !

À l'heure où nous publions ces pages, les modalités précises de recours ne nous sont pas connues.

Consultez notre site
versailles.snes.edu

QUELQUES REPÈRES, POUR Y VOIR CLAIR

Notification du rendez-vous de carrière	Fin d'année scolaire <i>n-1</i>	<i>Juin 2018</i>
Rendez-vous de carrière	Année scolaire <i>n</i>	<i>2018-2019</i>
Compte-rendu (évaluation par le chef d'établissement et l'IPR)	Fin d'année scolaire <i>n</i>	<i>Juin-juillet 2019</i>
Appréciation finale (Recteur ou Ministre)	Septembre <i>n+1</i>	<i>Septembre 2019</i>
Procédure de contestation, CAP de recours et d'avancement / de promotion	Durant l'année <i>n+1</i>	<i>2019-2020</i>

EXEMPLE : J'ai accédé au 6^{ème} échelon le 1^{er} mars 2018.

Mon rendez-vous de carrière doit avoir lieu durant l'année scolaire où j'atteins 1 an dans le 6^{ème} échelon, soit en 2018-2019, afin que mon dossier puisse être examiné en 2019-2020, pour l'avancement accéléré au 7^{ème} échelon au bout de 2 ans dans le 6^{ème} échelon (au 1^{er} mars 2020). Si je ne fais pas partie des 30% de collègues promus au 7^{ème} échelon en 2019-2020, je serai promu automatiquement au 7^{ème} échelon au bout de 3 ans, soit le 1^{er} mars 2021.

Retrouvez le dossier complet sur les nouvelles carrières et l'évaluation sur www.snes.edu, rubrique « Carrières — Promotions, évaluation ».

nouvelles carrières

NOUVELLES CARRIÈRES, DES AVANCÉES TANGIBLES POUR TOUTE LA PROFESSION

Parce qu'il a le souci des intérêts de la profession, le SNES-FSU s'est positionné en faveur du projet PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) indéniablement porteur d'un début de revalorisation. Dans la continuité de son combat pour la revalorisation des mesures de carrière et des salaires dans un système plus égalitaire, le SNES-FSU demeure extrêmement vigilant à la mise en œuvre de l'ensemble du décret et accompagne au quotidien les personnels d'éducation et d'enseignement dans ce nouveau cadre. Il informe régulièrement l'ensemble de la profession sur les nouvelles modalités désormais en vigueur (retrouvez le dossier détaillé disponible sur le site www.snes.edu), défend les acquis statutaires, et fait le choix d'enregistrer les avancées concernant les carrières et les grilles de rémunération des personnels en dépit de limites certaines et d'insuffisances notoires qu'il a dénoncées à maintes reprises. Il se bat évidemment sans relâche pour l'obtention d'une véritable revalorisation de l'ensemble de la Profession.

SALAIRES :

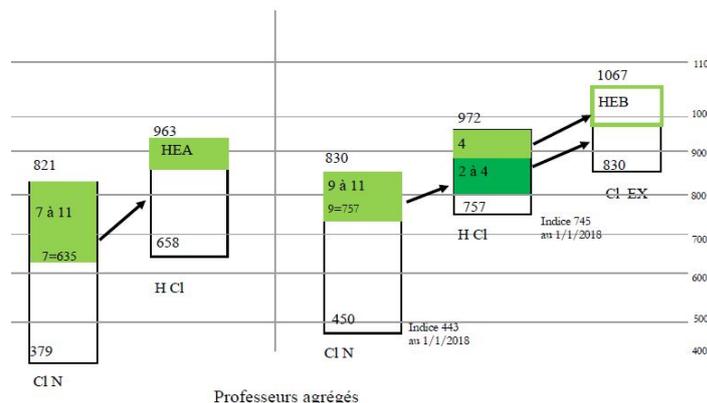
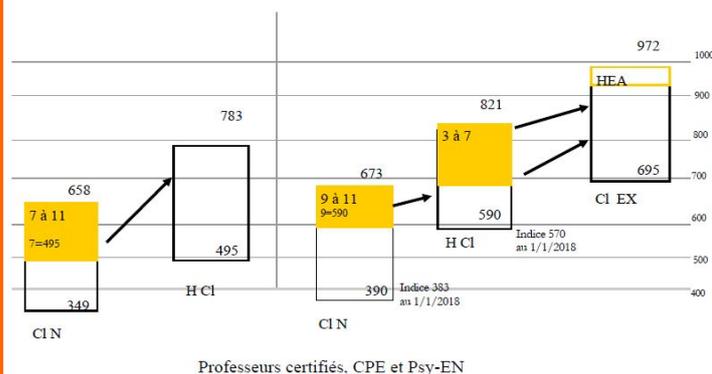
Avec PPCR, les débuts de carrière ont été revalorisés et l'ensemble de la carrière bénéficie d'une translation vers le haut.

Carrière avant PPCR

Carrière au terme du projet PPCR

Carrière avant PPCR

Carrière au terme du projet PPCR



HORS CLASSE

Le SNES-FSU a su imposer le principe d'un **barème national** à partir de l'avis du Recteur, pour plus de transparence et d'équité dans l'examen de l'accès au grade hors classe. Cet avis désormais pérenne s'applique à chaque échelon et par cohorte liée à l'ancienneté dans cet échelon. De fait, la hors classe s'offre à tous, c'est la date d'accessibilité qui sera différente pour chacun selon sa cohorte et son barème. Le SNES-FSU continue de revendiquer que soit inscrite dans le statut une promotion automatique au plus tard dans la 3^{ème} année du 11^{ème} échelon.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Ce nouveau débouché de carrière ouvre une véritable perspective d'évolution salariale. Tout comme pour l'accès à la hors classe, le SNES-FSU s'est battu pour la mise en place d'un barème national afin notamment d'en faire bénéficier prioritairement les plus anciens dans la carrière avant le départ en retraite et de sorte à permettre une rotation dans l'intérêt du plus grand nombre. Il **revendique des volumes de promotions notoirement plus importants en abolissant le contingentement actuel et mènera une lutte aussi déterminée que celle qui a conduit à gagner le principe de l'accès à la hors classe pour tous.**

CARRIÈRE

La carrière ne se déroulera plus selon un rythme aléatoire : PPCR marque la fin d'un système discriminant et aléatoire où seuls 2 % d'une cohorte bénéficiaient d'une carrière d'une durée minimale de 20 ans contre 30 ans pour la quasi-totalité des autres. La majorité de la profession bénéficie de la fusion des 3 rythmes, qui permet de parcourir la classe normale en 26 ans maximum.

La mise en œuvre, tant technique que politique des nouvelles carrières, s'est avérée difficile dans l'académie de Versailles : outre les trop nombreux dysfonctionnements informatiques occasionnant des erreurs de fichiers, l'absence des fichiers de collègues promouvables, des problèmes de reclassement, l'impossibilité de candidater imputable au serveur informatique (cf. versailles.snes.edu pour les détails), force a été de constater que les différents évaluateurs (chef d'établissement, corps d'inspection) ont été bien en peine de remplir l'intégralité des dossiers dont ils avaient la charge lors des opérations de changement de grade pourtant lourdes d'enjeux financiers pour les collègues.

Les commissaires paritaires SNES-FSU ont mis toute leur énergie à obtenir que les consignes ministérielles soient appliquées dans le respect de l'équité de traitement et non au détriment des collègues. Le problème s'est notamment posé pour les collègues admissibles à la retraite au 1^{er} septembre 2018 et que l'Administration avait d'emblée écartés du tableau d'examen. Ils ont aussi fourni un conséquent travail de vérification afin de s'assurer que l'ensemble des règles collectives s'appliquait bien à chacun. Ainsi, une grande partie de la Profession a pu bénéficier des mesures liées aux nouvelles carrières dans le respect des textes officiels.

En 2017-2018, au titre des deux campagnes d'accès à la classe exceptionnelle pour l'académie de Versailles, **ce sont plus d'un millier de collègues qui ont été promus. Ces promotions leur permettront de bénéficier d'un indice bien supérieur pour le calcul de leur retraite.**

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 : toute la Profession élira ses représentants !



À QUOI SERVENT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Tous les personnels de la Fonction Publique sont appelés à désigner leurs représentants à l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre. L'occasion de voir apparaître des sigles qui vous sont peut-être inconnus : CAPA, CAPN, CTA, CTM... Pourquoi vote-t-on ?

En CT et en CAP, votez et faites voter SNES-FSU !

QUELLES SONT LES INSTANCES DANS LESQUELLES VONT SIÉGER CELLES ET CEUX POUR QUI VOUS ALLEZ VOTER ?

CT : Comité Technique



F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Aux CT
je vote
FSU !

→ **Qu'est-ce que c'est ?** Il existe au niveau national (CTM), académique (CTA) et départemental (CTSD). Il a notamment pour compétences d'étudier et de se prononcer sur **les moyens : postes de professeurs, de CPE, en vie scolaire, Psy-ÉN, mais aussi infirmières et assistantes sociales.**

→ **Que font les élus de la FSU ?** Depuis 2014, le SNES-FSU a ainsi obtenu plusieurs dizaines de créations de postes de professeurs dans chaque département, autant de possibilités en plus pour muter pour les collègues et améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves. Au niveau académique, c'est grâce aux interventions répétées du SNES-FSU que le Recteur a dû faire la transparence sur les moyens alloués à l'Éducation Prioritaire. Le SNES siège au sein d'une délégation FSU (fédération de Fonctionnaires à laquelle appartient le SNES), ce qui permet de peser sur de nombreux dossiers. Ainsi la FSU, à force d'interventions répétées qu'elle a été la seule à mener, a pu faire avancer le dossier des conditions de travail des assistantes sociales.

Si certaines organisations syndicales font des CT une seule tribune politique et que d'autres n'interviennent sur aucun sujet, la FSU respecte le mandat pour lequel elle a été élue, à savoir défendre tous les personnels et faire avancer de nombreux dossiers. A

→ Alors, du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les candidats de la FSU au CTM et au CTA.

CAP : Commission Administrative Paritaire

→ **Qu'est-ce que c'est ?** Elles existent au niveau national (pour les agrégés et pour le mouvement inter-académique) et au niveau académique (certifiés, mouvement intra-académique notamment). Elles examinent **toutes les opérations de carrière.**

→ **Que font les élus du SNES-FSU ?** Les commissaires paritaires, font un travail minutieux de vérification : il s'agit de s'assurer que les droits de tous les collègues sont respectés, et ainsi mettre en échec les tentations arbitraires de l'Administration.

Seuls les élus du SNES-FSU effectuent ce travail. Depuis 2014, ils ont été les seuls à avoir siégé dans TOUTES les commissions et groupes de travail. Les commissaires paritaires du SNES-FSU sont aussi les seuls à vérifier l'intégralité des opérations. Contrairement aux idées reçues, les CAP ne sont pas des chambres d'enregistrement : au contraire, les élus du SNES-FSU agissent pour que la situation des collègues s'améliore. Dans l'académie de Versailles, la pugnacité du SNES-FSU a permis des avancées notables sur le dossier de la hors-classe par exemple. Lors du dernier mouvement intra-académique, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait corriger près de 22% des barèmes, que l'Administration avait mal calculés. Autant de collègues qui ont vu leurs droits rétablis.

Le gouvernement ne cache plus sa volonté d'en finir avec le paritarisme, qu'il considère comme autant d'obstacles à la politique néo-managériale qu'il souhaite imposer (« Les encadrants doivent pouvoir avoir plus de leviers pour choisir leurs collaborateurs, les gratifier, les sanctionner le cas échéant »).

Les élections professionnelles doivent permettre d'envoyer un message clair au Ministre de l'Action public.

→ En décembre, pour défendre le paritarisme, pour que vos droits et vos carrières soient défendus au mieux, pour éviter l'arbitraire, pour gagner des avancées pour votre carrière, n'hésitez plus, votez pour les listes SNES-FSU en CAPN et en CAPA.

Aux
CAP
je vote
SNES !



Élections professionnelles : le vote sera électronique !

Pour participer, vous aurez besoin d'utiliser **votre boîte mail académique** (prenom.nom@ac-versailles.fr).

→ **Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie !**

Tous les conseils pour activer votre messagerie, en augmenter sa capacité, rediriger les messages... sont sur notre site versailles.snes.edu.



Le SNES, pour agir ensemble